

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 28 mai 2024****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

13

Nombre de votants

15

Date de la
convocation

22 mai 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint--Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée – Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Monsieur CHAGNOLEAU Joël –

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice), Madame BERUSSEAU Evelyne, Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU Joël) –

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON – Madame STRADY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2024 05 40- UNIMA : Adhésions et retraits d'entités

Vu les nouveaux statuts Titre IV de l'UNIMA,

Vu l'article 20 et 21 de ces statuts,

M. le Maire expose au conseil municipal, que la commune étant adhérente à l'UNIMA, il est nécessaire de donner son avis sur l'adhésion de 3 nouvelles collectivités et le retrait de 4 autres.

Ainsi les communes de Trizay, de Puyrolland et de Chantemerle-sur-Soie, souhaitent adhérer à l'UNIMA, alors même que les communes de Rochefort-sur-Mer, Moëze, le SIAH du Canal de Charras, et l'ASA des Terres basses de l'Eguille, souhaitent quant 'à elles, se retirer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de Trizay, de Puyrolland et de Chantemerle-sur-Soie,

- Emet un avis favorable au retrait des communes de Rochefort-sur-Mer, Moëze, le SIAH du Canal de Charras, et l'ASA des Terres basses de l'Eguille,

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 28 mai 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 30/05/2024

Publiée sur le site internet le : 30/05/2024

Affichée le : 31/05/2024

